

La promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans les marchés libéralisés : le besoin de nouveaux cadres incitatifs

Dominique FINON et Philippe MENANTEAU
LEPII-EPE (ex-IEPE)¹
CNRS et Université de Grenoble

In : Revue de l'Energie, n° 544, février 2003

Résumé

L'article compare les anciens et nouveaux principes d'action dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, et analyse les nouveaux types d'instruments mis en œuvre en environnement concurrentiel dans certains pays pionniers. La vision commune est que la libéralisation des industries énergétiques limiterait la capacité d'action directe des Etats qui s'appuyaient auparavant sur les monopoles publics. Dans les faits il suffit de clarifier les obligations de l'opérateur historique et des agents en concurrence, et d'adapter les modes d'action à l'environnement concurrentiel. Pour ce faire il convient d'imposer directement ou indirectement les mêmes obligations aux agents, et d'ajuster le mode de financement du coût des actions pour ne pas fausser la concurrence. On peut aussi adopter des dispositifs qui savent marier obligations quantitatives (obligations de moyens ou obligations de résultats) et mécanismes de marché, comme c'est le cas des quotas accompagnés de marchés de certificats «verts» et tout récemment des certificats « blancs » d'économie d'électricité et de gaz.

¹ Depuis janvier 2003, l'Institut d'Economie et de Politique de l'Energie est devenu le département Energie et Politiques de l'Environnement (EPE) du nouveau Laboratoire d'Economie et de la Production et de l'Intégration Internationale (LEPII) créé par le CNRS en fusionnant les deux unités de recherche économique CNRS du site de Grenoble dans le cadre de sa politique de regroupement des unités.